

Madame, Monsieur,

Notre établissement s'engage depuis presque 20 ans à développer la mobilité des élèves en leur offrant l'opportunité d'effectuer, dans le cadre des projets Erasmus+, une de leurs périodes de formation dans une entreprise européenne. Votre enfant pourrait bénéficier de notre programme de stages à l'étranger. Voici quelques informations sur ce dispositif.

Conditions matérielles

Le stage est d'une durée de 4 semaines minimum, il est non rémunéré. Il fait partie des 22 semaines de stage obligatoires pour la validation de l'examen de votre enfant.

Votre enfant sera en autonomie pendant toute la période à l'étranger. Le rôle des enseignants est d'organiser toutes les modalités pratiques du stage en amont, de rester en contact avec le stagiaire et l'entreprise pendant toute la durée du stage et de procéder au bilan et à l'évaluation du stage en fin de période.

Si votre enfant manquait à ses devoirs de stagiaire en entreprise, faisait preuve d'un comportement inapproprié, voire déplacé, dans son logement ou en société, ou enfreignait la loi, le stage serait interrompu et votre enfant devrait rentrer en France à vos propres frais. L'établissement scolaire ne pourra être tenu pour responsable des actes de votre enfant.

Conditions financières

Ce programme est subventionné par les bourses Erasmus+ de l'Union européenne.

Afin de bénéficier de ces subventions, votre enfant et vous vous engagez à accomplir les formalités administratives qui vous seront demandées et à fournir au lycée, en temps voulu, tous les documents nécessaires.

Un budget prévisionnel sera établi en fonction des dépenses réelles de transport, d'hébergement et de nourriture. Cette somme vous sera versée avant le départ en stage. Nous demandons une participation de 100€ de la part des familles afin qu'elles s'engagent dans ce projet à nos côtés.

Modalités pédagogiques

Ce stage à l'étranger revêt le même statut que les stages en France. Il donne lieu à une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le stage est supervisé, à distance, par les enseignants de votre enfant.

Ce stage à l'étranger donne le droit à votre enfant de s'inscrire à l'épreuve facultative de mobilité du bac professionnel. Cette épreuve est une option qui permet d'attester du départ en stage à l'étranger des élèves et elle peut, comme toute option, apporter des points supplémentaires pour le baccalauréat. Mais ce stage est surtout l'opportunité de vivre une expérience professionnelle et personnelle formatrice, enrichissante et épanouissante. C'est également un gage de réussite pour l'avenir.

Si des questions étaient restées sans réponse, vous pouvez contacter l'enseignante responsable des stages à l'étranger : lilia.montico@ac-grenoble.fr

La motivation, l'engagement, la rigueur des élèves ainsi que leur attitude et leur comportement scolaire seront évalués lors du processus de sélection qui déterminera les élèves qui auront la chance de participer à ce projet européen. Afin de valider l'intérêt de votre enfant pour ce dispositif et son souhait de candidater pour y participer, nous vous demandons de prendre connaissance de ce document et de nous retourner l'autorisation parentale signée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe mobilité Erasmus +

61 rue Léon-Jouhaux
38029 Grenoble Cedex 2
Tél. 04 76 44 48 05
ce.0381603L@ac-grenoble.fr